

## **Vœu présenté par Carine PETIT et les élu.es de la majorité municipale relatif à la réhabilitation de la tour INSEE (Malakoff)**

### **Conseil d'Arrondissement du 20 Juin 2023**

Considérant la décision de l'Etat en 2018 d'installer sur le site historique de l'INSEE, Porte de Vanves, à Malakoff, le « second grand site de l'administration centrale » des Ministères sociaux :

L'arrivée d'agents de ministères si essentiels pour les politiques publiques (Travail, Affaires sociales et Santé) est une belle opportunité pour les collectivités concernées.

Cette décision mettait, cependant un terme au travail de concertation engagé depuis des années avec les habitant.e.s pour imaginer une nouvelle entrée de ville entre Paris et Malakoff.

Considérant la décision unilatérale de l'Etat de démolir la Tour INSEE existante (32 500m<sup>2</sup>) pour reconstruire un bâtiment (32 300 m<sup>2</sup>) d'une superficie équivalente,

Considérant le grave impact écologique et environnemental de ce choix au détriment de la réhabilitation,

L'impact carbone d'une réhabilitation est de 18% à 24% moindre qu'une construction neuve. La construction neuve ne pourra compenser le surplus d'émission CO<sub>2</sub> lié à la démolition/reconstruction. L'impact environnemental du chantier en terme de nuisances est réduite avec une réhabilitation et la biodiversité mieux protégée. Le surcoût d'une construction neuve est compris entre 21 et 62 millions d'euros par rapport à une réhabilitation lourde.

Considérant la contestation importante des habitant.e.s de Paris et de Malakoff et de la pétition qui a réuni 18900 signatures, de l'avis du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes,

Considérant qu'à l'échelle de Paris et de la Métropole dans les orientations des plans locaux d'urbanisme , les bâtiments de grande hauteur sont remis en cause,

Considérant que pour le site du Val de Grâce, l'Etat propriétaire, fait le choix de réhabiliter le bâtiment existant datant de la même époque de conception et de construction,

Le débat démocratique, l'expression et la mobilisation citoyenne sur ce projet, l'impératif de lutte contre le réchauffement climatique (les travaux de démolition et BTP sont une des principales causes d'émissions de CO<sub>2</sub>) oblige l'Etat à revoir d'urgence sa position.

**Sur proposition de Carine PETIT et des élu.es de la majorité municipale, le conseil d'arrondissement du 14<sup>e</sup> émet le vœu que :**

- **La Première Ministre stoppe le projet actuel ainsi que toute intervention sur la parcelle**
- **La Première Ministre réunisse les Ministres concernés, la Mairie de Malakoff, la Ville de Paris et les représentants des habitant.e.s pour établir un dialogue constructif, assurer une articulation cohérente entre les besoins des Ministères et respectueuse des orientations urbaines légitimes des collectivités locales, de leurs habitantes et habitants en faveur de la transition écologique**